

CONSEIL GENERAL DU 25 JUIN 2024

Réponse à la Question Orale

Capacité d'accueil de la Maison de l'enfance à Vicques

Réponse de **M. Samuel Rohrbach** :

« Notre commune a toujours eu le souci de l'accueil de la petite enfance. Il y avait d'abord la crèche gérée par une fondation avec le soutien de la commune de Vicques à l'époque. Puis nous avons investi dans la construction du bâtiment actuel avec l'accueil initial de 39 enfants, puis depuis 3 ans, un passage à 50 enfants pour s'adapter à la demande.

En parallèle depuis 2 ans nous avons initié, en obtenant l'accord de Mervelier et Courchapoix, la recherche d'une solution UAPE pour le haut Val Terbi (ouverture cet été si vous l'approuvez tout à l'heure).

Le Conseil communal, et en particulier le Comité de direction, est conscient de ce manque de places sur Vicques. Nous avons d'ailleurs décidé d'attribuer l'ancienne salle de la fanfare à la crèche afin de permettre ponctuellement des dépassements de la capacité de 50 places. Cette salle est aussi d'ailleurs parfois utilisée.

Par contre, le besoin malgré tout ne se tarit pas. Il semble bel et bien que nous sommes face à une évolution sociétale importante qui continuera certainement à la suite au départ à la retraite de la pléthorique génération des 55 à 65 ans. En effet, il faudra plus de monde pour travailler et donc plus de solutions de garde. Conscients de cela, nous avons mandaté la directrice de la crèche afin d'évaluer la pertinence de demander des places supplémentaires ici ou dans le haut Val Terbi, pour répondre à ce besoin car nous sommes convaincus que c'est un devoir de la collectivité ».